



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIE LE 15 JUILLET 2013

**SPECIAL N ° 4 - JUILLET 2013**

DDTM

# SOMMAIRE

## DDTM 11

### SUEDT

Décision - Décision du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer portant délégation de signature pour liquider les taxes d'urbanisme .....	1
--	---

**Décision du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer portant délégation de signature pour liquider les taxes d'urbanisme**

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER

**VU** le livre des procédures fiscales, notamment son article L 255.A,

**VU** le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 331-19, L 331-20, L 331-24 à L 331-29 et L 331-42,

**VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

**VU** l'arrêté du Premier Ministre du 19 février 2013 notamment M. Jean François DESBOUIS, ingénieur en chef des Ponts, des eaux et des forêts, Directeur Départemental des territoires et de la Mer de l'Aude,

**VU** l'arrêté du Premier Ministre du 22 mai 2013 notamment M. Marc VETTER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de l'Aude à compter du 17 juin 2013,

DECIDE

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Marc VETTER, Directeur Départemental Adjoint des Territoires et de la Mer,
- Monsieur Stéphane DEFOS, Chef du Service Urbanisme Environnement Développement des Territoires (SUEDT),
- Madame Claire BUGNICOURT, adjointe au chef du Service Urbanisme Environnement Développement des Territoires,

à effet de signer les titres de recette délivrés en application de l'article L.255-A du livre des procédures fiscales, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de taxes, versements et participations dont les autorisations de construire constituent le fait générateur.

**ARTICLE 2 :**

Est désignée pour représenter le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer devant les tribunaux dans les affaires précisées à l'article 1er Madame RIPOLL Martine, Chef de la Mission Affaires Juridiques, suivi des procédures.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

CARCASSONNE, le

10 JUIL 2013

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

Jean-François DESBOUIS